

PRISE EN CHARGE DU HANDICAP

Le handicap est particulièrement pris en charge par le CECA. Notre structure se trouve au sein d'un centre de rééducation et managée par une ergothérapeute.

L'évaluation initiale se fait toujours par le binôme moniteur / ergothérapeute, qu'il s'agisse d'un candidat extérieur ou interne au centre, pour une régularisation ou un primo permis. Une consultation médicale est toujours réalisée en amont de cette évaluation.